

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 20 DECEMBRE 2023

13 - Objet : SUBVENTION FONCTIONNEMENT CINEMA LE MARGOT VILLE DE NERAC 2023

N° Ordre : DE-127-2023

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 7.5.1 subvention attribuée aux collectivités locales

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Feugarolles, après convocation régulière du Président du 13 décembre 2023, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et Evelyne CASEROTTO, MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE

Pompiet : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (4) :

Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Ludovic BIASOTTO,

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Serge ARNAUNÉ, Mme Stéphanie GARBAY à M. Frédéric SANCHEZ et Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE

AR Prefecture047-200068948-20231220-DE_127_2023-DE
Reçu le 26/12/2023**Membres absents non excusés (3) :****Lavardac** : M. Georges BARBARA**Le Nomdieu** : M. Jean-Pierre LUSSAGNET**Nérac** : M. Patrick GOLFIER**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 45

Votants : 49

Absents : 7

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 4

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE-130-2022 du 14 décembre 2022 relative au soutien financier pour le fonctionnement du Cinéma Le Margot de la ville de Nérac pour l'année 2022 ;

Considérant la demande de subvention faite par la Ville de Nérac pour le fonctionnement 2023 du cinéma Le Margot et reçue par les services d'Albret Communauté le 11 décembre 2023,

Vu la commission finances du 13 décembre 2023 au cours de laquelle ce sujet a été évoqué,

Il est rappelé que la ville de Nérac a repris en régie directe depuis avril 2022, la gestion et le fonctionnement du cinéma en cœur de ville.

Le cinéma propose des activités et adhère à différents dispositifs, dont :

- programmation de 8 séances tout public par semaine,
- dispositif Ecole et cinéma (maternelle, primaire, collège et lycée),
- séance mensuelle Ciné après-midi destinée au tout public, et plébiscitée entre autres par les maisons de retraite et les EHPAD,
- adhésion à l'association Ecran 47,
- déploiement du Pass culture.

La ville a modifié l'amplitude de diffusion pour tenter de répondre au mieux aux attentes, deux agents (1 ETP et 1 temps partiel) ont été recrutés et se sont formés et perfectionnés. Des travaux sont entrepris pour 4 mois (de décembre 2023 à mars 2024) pour un montant de 200 000 €, afin notamment de mettre en conformité l'accessibilité, améliorer le confort, la sonorisation, le plafond et l'éclairage de la salle.

Cette année, le cinéma Le Margot a totalisé 12 881 entrées (jusqu'au 19/11/23, date de fermeture pour les travaux), et l'état comptable correspondant est détaillé ci-après :

ETAT COMPTABLE 2023 - CINEMA MUNICIPAL "LEMARGOT"

DEPENSES			
	CHAPITRES	BP 2023	REALISE 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 299,00 €	60 250,15
012	CHARGES DE PERSONNEL	76 169,00 €	60 669,26 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	6 700,00 €	9 938,02 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	17,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	131 168,00 €	130 874,43 €

RECETTES			
	CHAPITRES	BP 2023	REALISE 2023
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES	55 000,00 €	53 911,27 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
	<i>Centre national du Cinéma</i>	8 000,00 €	8 344,00 €
	<i>Communauté des Communes "Albret Communauté"</i>	10 000,00 €	
	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL (Déficit)	58 168,00 €	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	131 168,00 €	62 255,27 €

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT au 07/12/2023

68 619,16 €

AR Prefecture

047-200068948-20231220-DE_127_2023-DE
Reçu le 26/12/2023

La Ville de Nérac sollicite le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 euros, afin de soutenir l'activité du cinéma Le Margot pour l'année 2023. En effet, cette contribution lui permet de jouer son rôle d'équipement du territoire de l'Albret et de renforcer ainsi l'attractivité culturelle et économique territoriale.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a toujours soutenu le cinéma lorsqu'il était sous statut associatif, et qu'il est important de maintenir cette aide afin de pérenniser le fonctionnement de cet équipement pour notre territoire.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé le versement d'une subvention de 10 000 euros à la ville de Nérac.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- **De soutenir** financièrement la Commune de Nérac par le versement d'une subvention de 10 000 euros.
- **De préciser** que les fonds sont prévus au budget 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 26 DEC. 2023